

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 avril 2016

DCM N° 16-04-28-18

Objet : Acquisition d'un bien immobilier à Metz Devant les Ponts au 60 C route de Thionville.

Rapporteur: Mme FERRARO

Monsieur ERNWEIN a proposé à la Ville de Metz la cession des biens dont il est propriétaire au n° 60c, route de Thionville, en l'occurrence, une maison d'habitation, une place de stationnement ainsi que les 4/60 ème de la parcelle HD 84 qui constitue un chemin d'accès.

L'acquisition de cette propriété répond à une logique d'ensemble sur la zone potentielle d'extension de l'habitat au sud de la rue René Cassin et complètera une emprise foncière fortement et majoritairement maîtrisée par la Ville de Metz.

Il est à noter que ce secteur "Cassin Sud" fait partie intégrante des réflexions et propositions établies dans le cadre du plan-guide pour la requalification de Metz-Nord-Patrotte et, notamment, pour un développement urbain raisonné, par la reconquête des dents creuses et friches urbaines, qui tend à la construction de 140 logements neufs.

Cette zone possède de réels atouts d'attractivité de par son positionnement géographique. Elle est, en effet, directement desservie par Mettis et ses arrêts Cassin et Bernanos et est située à proximité de l'ensemble "secteur gare de Metz Nord", nouvelle centralité en cours de développement autour de la halte ferroviaire rénovée, du nouvel équipement AGORA et de la liaison douce rue du Nord.

Il est donc proposé d'acquérir ces biens pour le prix de 150 000 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2012 relative à l'approbation des orientations stratégiques du plan-guide pour le quartier de Metz Nord-Patrotte,

VU l'évaluation de France Domaine,

VU l'accord du propriétaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1 – D'ACQUERIR les emprises foncières suivantes et cadastrées sous :

Ban de Devant les Ponts :

Section HD n° 80 – 62 ca

Section HD n° 102 – 23 ca

et les 4/60 de la Section HD n° 84 – 2 a 65 ca,

Situées en zone UMC 1 du PLU,

appartenant à Monsieur Bernard ERNWEIN domicilié 60 c, route de Thionville.

2 – DE REALISER ces acquisitions moyennant le prix de 150 000 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine ;

3 – DE PRENDRE les frais d'acte et honoraires de notaire à la charge de la Ville de Metz ;

4 – DE FINANCER cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;

5 – DE REQUERIR l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

6 – D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la

date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21

Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ